

Notice d'utilisation

Régulation de chaudière RU/KR

(réf. 7450 213)

Régulation électromécanique de chaudière pour marche à température d'eau de chaudière constante

VIESSMANN

Votre installateur :

Téléphone : _____

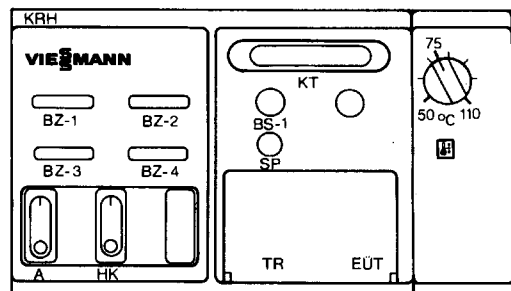
Sommaire	Page
Brève description de la régulation de chaudière RU/KR.....	1
Douille à contact.....	1
Réglages à effectuer sur la régulation de chaudière.....	2 - 3
Que faire, si.....	3
Modifications effectuées sur cette régulation de chaudière.....	4

Lire attentivement la présente notice d'utilisation avant la mise en service de la régulation de chaudière.

Les réglages et modifications sur la régulation de chaudière ne devront être effectués que comme indiqué par la présente notice d'utilisation. Notre garantie expire dans le cas contraire.

Votre chauffagiste vous expliquera le fonctionnement de la régulation de chaudière et son maniement.

Attention ! L'ensemble des travaux nécessitant une ouverture de la régulation de chaudière ne devra être réalisé que par du personnel qualifié. Couper l'interrupteur général de chaufferie (placé à l'extérieur du local) avant de commencer l'intervention et le bloquer pour interdire tout réenclenchement.



Brève description de la régulation de chaudière RU/KR

La régulation de chaudière est équipée d'un aquastat électromécanique "TR" et d'un aquastat électronique "EUT". L'aquastat "TR" limite la température d'eau de chaudière vers le haut. L'aquastat électronique "EUT" permet d'afficher la température d'eau de chaudière désirée.

Votre chauffagiste a la possibilité de régler la différence entre les consignes d'enclenchement et d'arrêt entre première et seconde allure du brûleur.

D'autre part, la première allure du brûleur est toujours enclenchée lorsque la température d'eau de chaudière est inférieure à la consigne minimale.

Douille à contact

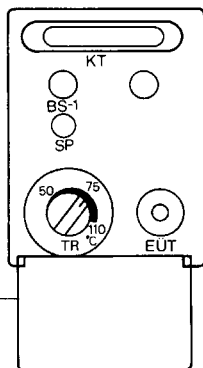
Introduire un crayon-bille dans la douille "SP" et tourner la vis d'aquastat "TR" jusqu'à la butée dans le sens des aiguilles d'une montre si la chaudière doit fonctionner pendant un bref laps de temps à température élevée pour permettre certaines mesures.

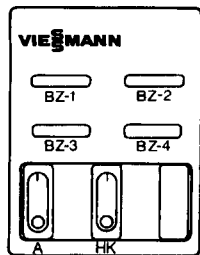
Les mesures effectuées, retirer l'objet de la douille et repositionner la vis d'aquastat "TR" à sa position initiale.

SP Douille à contact

TR Vis d'aquastat
(température maximale d'eau de chaudière)

Cache (ouvert)





Appareil de base

- A Interrupteur principal :
1 = sous tension
0 = hors tension
- HK Commutateur de pompe de chauffage :
1 pompe marche
0 pompe arrêt
- BZ Compteurs d'heures de fonctionnement
(si ceux-ci équipent la régulation)
- BZ-1 pour le brûleur
- BZ-2 pour
- BZ-3 pour
- BZ-4 pour

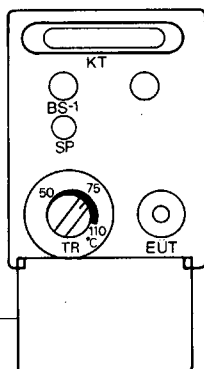
1 Enclencher l'appareil

1. Enclencher l'interrupteur général de chaufferie (placé à l'extérieur du local).
2. Enclencher la régulation de chaudière : Interrupteur "A" en position "1".
3. Positionner correctement le commutateur été/hiver de pompe de chauffage "HK".

KT Température d'eau de chaudière

TR Vis de réglage de la température maximale d'eau de chaudière

Cache (ouvert)

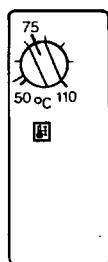


2 Régler la température maximale d'eau de chaudière

1. Abaisser le cache placé en-dessous du thermomètre.
2. Tourner la vis d'aquastat "TR" jusqu'à la butée de droite à l'aide d'un tournevis.

Réglage de la température

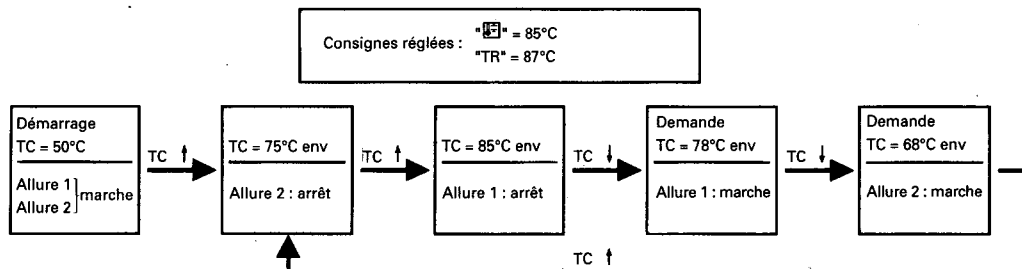
Bouton de réglage de la température d'eau de chaudière



3 a) Régler la température d'eau de chaudière désirée pour la Rondomat 5000 (fonctionnant au gaz)

La température d'eau de chaudière est affichable de 70°C environ à la consigne maximale d'eau de chaudière (vis d'aquastat "TR") sur le bouton "TR".

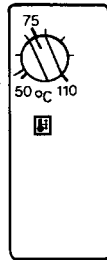
Exemple concernant les consignes des allures du brûleur



TC = température d'eau de chaudière

Réglage de la température

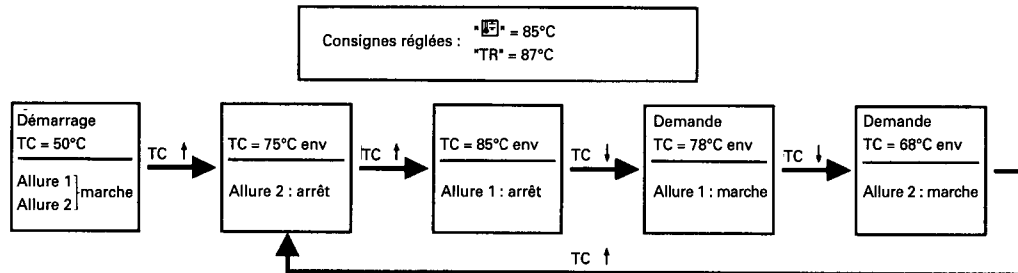
Bouton de réglage de la température d'eau de chaudière



3 b) Régler la température d'eau de chaudière désirée pour la Rondomat 5000 (fonctionnant au fioul)

La température d'eau de chaudière est affichable de 65°C environ à la consigne maximale d'eau de chaudière (vis d'aquastat "TR") sur le bouton "TR".

Exemple concernant les consignes des allures du brûleur



TC = température d'eau de chaudière

4 Que faire, si ...

1. La régulation de chaudière assure toutes les fonctions de réglage nécessaires et est préprogrammée afin d'économiser l'énergie et de protéger l'installation de chauffage. Ce qui peut sembler être une "anomalie" n'est pas automatiquement une panne de la régulation de chaudière mais est induit dans certains cas par la séquence de travail de cet appareil.
2. Appeler votre installateur en cas de pannes sur la régulation de chaudière.

L'utilisateur est tenu d'effectuer ou de faire effectuer un contrôle et un entretien de son installation dans les règles de l'art.

Modifications effectuées sur cette régulation de chaudière :

- Consigne du limiteur de température de sécurité réglée à °C
- Température maximale d'eau de chaudière (bouton "TR") affichable au delà de 87°C
- Les consignes d'enclenchement et d'arrêt de la seconde allure du brûleur sont inférieures de K environ par rapport à ceux de la première allure
- Les deux allures du brûleur sont toujours enclenchées en même temps
- Température minimale réglée à 65°C pour la Rondomat 5000 (gaz)
- Température minimale réglée à 60°C pour la Rondomat 5000 (fioul)

Installations avec production d'eau chaude uniquement :

- La pompe de circuit de chauffage est arrêtée durant la (re)constitution du stockage eau sanitaire
- Seule la première allure du brûleur est enclenchée pour assurer la production de l'eau chaude sanitaire
- Les deux allures du brûleur sont enclenchées pour assurer la production de l'eau chaude sanitaire

Installations équipées d'une seule chaudière uniquement

- Dispositif de régulation externe raccordé

Installations équipées de plusieurs chaudières uniquement

- Dispositif de régulation externe raccordé
- Temporisation de la fermeture du dispositif d'asservissement à la température minimale d'eau de chaudière passée à secondes/minutes

VISSMANN S.A. 57380 Faulquemont
Tél. 87.29.17.00
Fax 87.29.17.48
Minitel 36.14 VISSMANN

Membre du Groupement des Constructeurs de
Matériels de Chauffage central par l'eau chaude
et de préparation de l'eau chaude sanitaire (CMC)

5586 091F